

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Subvention à l'association France Victimes 38 - APRESS

Rapporteur : Philippe MARION

NOTE DE SYNTHÈSE

La Communauté d'Agglomération soutient depuis 2007 l'action d'aide, de soutien et d'accompagnement des victimes de France Victimes 38 - APRESS.

L'objectif de France Victimes 38 - APRESS est de soutenir les victimes par :

- un accueil, une écoute et une évaluation de leurs besoins ;
- une information sur les différentes procédures d'indemnisation, et une aide dans la constitution de dossiers pour faire valoir leurs droits ;
- un accompagnement tout au long des procédures, et une orientation vers les professionnels compétents : avocats, fonds de garantie, assureurs, services judiciaires, huissiers de justice, notaires, services de police et de gendarmerie, services médicaux et psychologiques ;
- un soutien psychologique et moral avec orientation vers les professionnels de santé.

Pour l'année 2020, il est proposé de réaffirmer le soutien de Vienne Condrieu Agglomération, à l'activité de cette association et de reconduire l'octroi d'une subvention du même montant qu'en 2019 soit 45 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission cohésion sociale du 04 novembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'attribution d'une subvention à France Victimes 38 - APRESS, au titre de l'année 2020, d'un montant de 45 000 €.

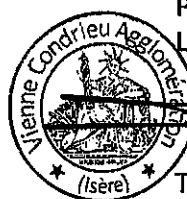
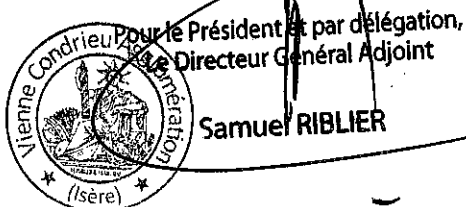
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020

et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry KOVACS